

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN
Du 13 Octobre 2022**

Lecture est faite du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent pour observations et approbation. Pas d'observations.

Adhésion à la Mission Conseil 47 - Convention 2023 (délibération n° 25/2022)

Le Conseil Municipal de CLERMONT SOUBIRAN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », et tous actes s'y rapportant, y compris la modification des éléments d'adhésion choisis et le recours à des prestations complémentaires à la carte en cours d'exécution

Désignation d'un conseiller municipal correspondant Incendie et Secours (délibération n° 26/2022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2021-1520 du 25/11/2021 dite « loi MATRAS », complétée par le décret n° 2022-1091 crée la fonction de correspondant incendie et secours.

Il convient de désigner un correspondant incendie et secours qui sera chargé sous l'autorité du Maire :

- De participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune,
- De concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- De concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- De concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Désigne Correspondant Incendie Secours :

Mr Thierry BOURGEOT - 157 Route du Bourg - 47270 CLERMONT-SOUBIRAN.

Situation financière de la commune

Il est fait état de la situation intermédiaire financière de la commune à début octobre faisant apparaître les soldes suivants :

En Investissement : déficit de 870.30 € (nous sommes dans l'attente de plusieurs subventions liées aux travaux d'aménagement d'entrée du bourg et de la réfection à venir de l'église de Coupet).

En fonctionnement : excédent de 630 145.80 €,

Soit un cumul excédentaire de 629 275.50 €.

Projet Travaux à l'Eglise de Coupet

JC. Fournier dresse le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en présence de Mr Calandre, Maître d'œuvre de l'opération, au cours de laquelle il a été déterminé un estimatif de calendrier.

Il conviendra de consulter un SPS et de faire dresser un rapport amiante et plomb.

Le chauffage n'est pas prévu. Des travaux chape, lambris, sous toiture seront effectués par la mairie dans le bâtiment nord. Dans la Sacristie un lambris sera compris dans l'appel d'offres. Les travaux pour récupérer les eaux de pluies avec 4 ou 5 regards seront pris en charge par la mairie hors AO (recherche d'entreprise). Les bancs et les chaises seront stockés au local du ruisseau.

Devis Au cœur du Jardin

Le devis de « Au Cœur du jardin » pour l'entretien des plantations et massifs (taille et nettoyage) d'un montant de 1578 € a été accepté.

Devis Garden Alive

Le devis de Garden Alive pour la fourniture et pose bâche + goutte à goutte + les plantations sur le talus de l'allée de La Bastide d'un montant de 6575.40 € a été accepté.

Chenil de Caubeyres

Des élections complémentaires auront lieu dans les 3 mois car il manque 28 candidatures de délégués.

Il est donné lecture de la lettre ouverte transmise par le personnel du Chenil.

Fibre optique - Informations

Labro et Coupet ne sont pas raccordés, soit environ 1/3 de la population.

SMEP Poteau Incendie

Une borne a été installée à l'entrée du chemin du Colombier. Coût : 1777.80 € HT soit 2133.36 € TTC.

Déploiement d'une sirène

La préfecture nous demande un pré-requis (armoie électrique - coût environ 2000 €) qui n'était pas prévu. La mairie attend une nouvelle proposition.

Adhésion à l'assistance mutualisée par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47) auprès des communes pour la maîtrise des infrastructures de communications électroniques, et des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques (délibération n° 27/2022)

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération de TE 47 du 06 juillet 2021 relative à la création d'une mission d'assistance mutualisée auprès des collectivités pour la maîtrise et le contrôle des redevances d'occupation du domaine public, et de location des infrastructures d'accueil souterraines des réseaux de télécommunication,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : accepte que la commune de Clermont-Soubiran adhère à la mission mutualisée proposée par TE 47 pour la maîtrise et le contrôle des redevances d'occupation du domaine public, et de location des infrastructures d'accueil souterraines des réseaux de télécommunication ;

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment les conventions à passer avec TE 47 ;

ARTICLE 3 : précise que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2022 et pour les années suivantes.

Modification de la durée du travail d'un emploi à temps non complet inférieure ou égale à 10% et n'entraînant pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL (délibération n° 28/2022)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu d'une augmentation des tâches d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, liées aux aménagements divers réalisés, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1er janvier 2023 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 32 heures
- nouvelle durée hebdomadaire : 35 heures

Le conseil municipal de CLERMONT-SOUBIRAN,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L.542-5,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

Il est donné lecture d'un courrier du CDG47 nous informant d'une augmentation de 200 € de l'adhésion à la Convention Numérique.

Eclairage public : il est donné lecture des différents coûts depuis que nous avons installé l'éclairage à Led. Il conviendra d'envisager un débat sur le bien-fondé d'une extinction partielle de l'éclairage public. Une commission composée de G. Depasse, JC. Fournier et JC. Vitrac est formée.

Repas des Aînés : il aura lieu le 22/10. Tout le Conseil y est invité.

La Cérémonie de l'Armistice aura lieu le jeudi 10 Novembre.

Il faut prévoir l'élaboration d'un prochain Bulletin Municipal pour fin décembre au plus tard. La commission se réunira prochainement.

Sécurisation Hameau de St Pierre de Malaure : rendez-vous est fixé sur place mardi 18/10.

ADMR : M. Buscail fait part que les points précédents ont été repris lors de l'AG. (problème de recrutements de professionnels...).

JC. Fournier fait le point de la dernière Commission Environnement de la CC2R durant laquelle ont été abordés les sujets touchant à l'assainissement par le SPANC, le problème lié au tri et à la collecte).

P. Biyak fait état des préparatifs pour le repas du 22/10 ainsi que les colis pour les absents.

Le Noël des enfants aura lieu le 10/12.

Les Vœux auront lieu le 21/01/2023.

Noël en Cirque : Mr le Maire informe le Conseil que l'ensemble des élus y est invité par la CC2R ainsi que le personnel communal.

Il est donné lecture d'un courrier du CDG47 concernant l'augmentation des taux des assurances pour les risques statutaires liée à divers facteurs dont notamment l'absentéisme croissant ces dernières années des agents de la fonction publique.

Produit de la Taxe d'aménagement : Mr le Maire fait part des nouvelles modalités de reversement de la TA en partie à la CC2R ; modalités qui seront votées ultérieurement en Communauté de Communes.

Le panneau de Barguelonne au pont de Coupet sera remplacé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.